

MODERNISEZ VOS PROCESSUS RH, ACCÉDEZ À LA GESTION MULTICANAL DES BULLETINS DE PAIE



LE BULLETIN DE PAIE MULTICANAL VOUS PERMET D'ÉDITER, D'ENRICHIR, DE DIFFUSER ET D'ARCHIVER LES DOCUMENTS EN VERSION PAPIER OU NUMÉRIQUE



Industrialisation des flux éditiques ou électroniques



Economies et maîtrise des coûts



Choix du canal pour le collaborateur



Gain de temps et allègement des tâches administratives



Outils de suivi et de pilotage en temps réel



Réactivité et simplicité d'utilisation



Accès collaborateur en mobilité



Fidélisation des collaborateurs



Connecté à votre SIRH



Archivage à vocation probatoire

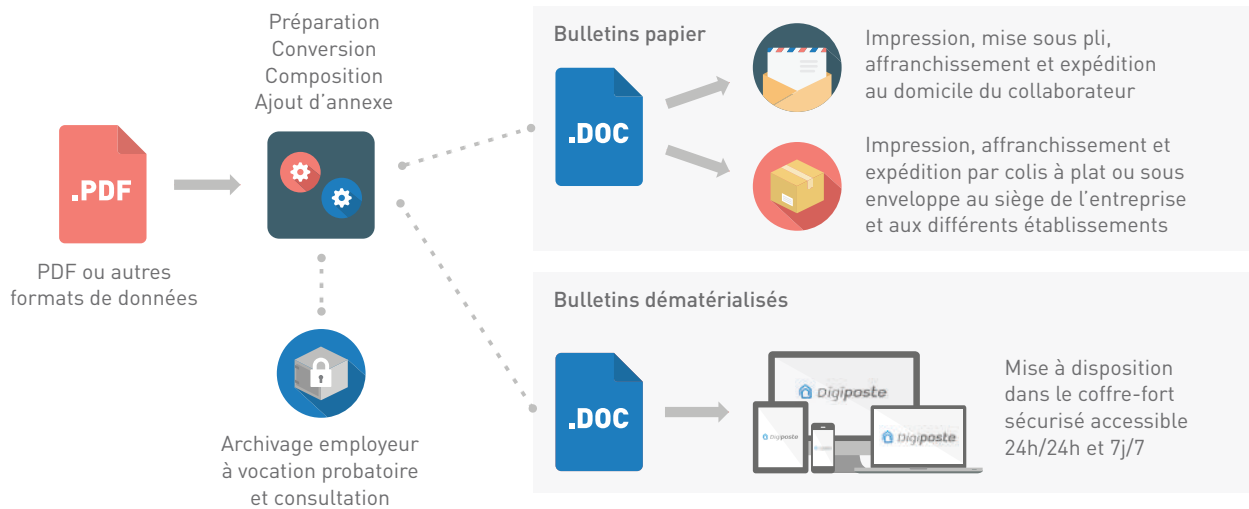


BULLETIN DE PAIE MULTICANAL

Modernisez vos processus RH, accédez à la gestion multicanal des bulletins de paie

Avec l'offre bulletin de paie multicanal de DOCAPOST, éditez, enrichissez, envoyez et archivez en toute confiance les documents de vos collaborateurs quels que soient vos volumes. Les bulletins sont expédiés à J+1 pour l'ensemble des canaux et adressés aux collaborateurs sous enveloppe affranchie ou à vos établissements pour une distribution en interne. Les collaborateurs ayant choisi la dématérialisation, disposeront de leur bulletin de paie dans leur coffre-fort électronique personnel Digiposte*.

Comment ça marche ?



Autre fonctionnalité : ajout de contenus personnalisés, newsletter, info corporate, financière, événementielle, commerciale...

Le bulletin de paie papier

- Impression A4 noir et blanc ou couleur recto/verso
- Economies sur l'édition et l'affranchissement grâce au tarif industriel dès le premier pli
- Possibilité de colisage du bulletin de paie à plat ou mis sous enveloppe avec ou sans états de paie

Le bulletin de paie dématérialisé

- Simplicité et sécurité avec le coffre-fort Digiposte* accessible 24h/24 et 7J/7 sur le web et en mobilité avec l'application smartphone Digiposte Pass
- Pérennité : le collaborateur conserve tout son patrimoine documentaire même en cas de changement d'entreprise
- Gratuité pour le collaborateur : l'employeur finance la durée d'archivage légale des documents déposés

*de La Poste

Philippe COLEON, Directeur d'Acadomia

« 80 000 élèves, 22 000 professeurs, 40 000 fiches de paie par mois et autant de contrats... La gestion administrative aurait pu s'avérer pesante et chronophage pour une entreprise comme la nôtre. Heureusement, nous avons été parmi les toutes premières entreprises à acquérir les solutions de Docapost, pour numériser nos très nombreux documents. Gain de temps, simplification des process, sécurisation des données, facilité d'accès à l'information... Vous n'imaginez pas tous les bénéfices de cette gestion numérique des outils administratifs ! Autant d'avantages qui nous permettent de nous concentrer sur notre cœur de métier. Un objectif rendu possible grâce à notre partenaire Docapost, dont nous partageons le professionnalisme ainsi que les valeurs de confiance et de proximité. »